

De : [JANIQUE LEBRUN](#)
A : [Bélanger, Mireille](#)
Cc : [Nault, Isabelle](#); [Delaitre, François](#); [FRANCINE BELLEAU](#); [STEVE BOIVIN \(BOIS03\)](#); [GESTION-DO](#); [FELIX CARON](#)
Objet : RE: Consultation sur la demande de prolongation du décret de soustraction de la PÉEIE des projets de travaux d'urgence aux Îles-de-la-Madeleine par le MTQ (3216-02-071)
Date : 17 septembre 2021 11:24:10
Pièces jointes : [image002.png](#)

Bonjour,

À la lumière des renseignements que vous nous avez transmis dans le dossier de protection de la route 199 et la situation problématique soulevée par le MTQ pour justifier la prolongation du décret de soustraction de la PÉEIE (délais pour la préparation de devis, la publication et l'octroi des appels d'offres, le problème d'approvisionnement et de transport vers les Îles), nous sommes toujours d'avis que les sinistres auxquels la communauté des Îles-de-la-Madeleine a fait face sont dus à des phénomènes naturels.

Les impacts appréhendés pourraient causer des dommages importants aux infrastructures en place et pourraient également occasionner à la collectivité affectée la mise en place de mesures inhabituelles. De plus, les risques de conséquences sur la collectivité nous semblent très élevés considérant l'historique d'érosion et de submersion dans ce secteur.

Par conséquent, le MSP est d'avis que le sinistre appréhendé par le MTQ répond à la définition de sinistre au sens de la loi sur la sécurité civile.

Janique Lebrun

Directrice régionale

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine.

96, Montée Sandy Beach, Bureau 1.02 A
Gaspé (Québec) G4X 2W4
Téléphone : 418-360-8097
